

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 12

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée suppléante :**

Nadège SAPORITO.

**Délégués excusés :**

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –  
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION  
D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE MOBILITES-  
RECTIFICATIVE**

Monsieur le Président expose que lorsque le budget n'a pas été voté, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.

Il peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent.

Dans son courrier du 15/10/2024, le contrôle de légalité demande de rectifier le montant des crédits ouverts par anticipation figurant dans la délibération n° 2024-10-01/07 du 1/10/2024 car les montants  
**N°2024-12-11/09**

des dépenses d'investissement, hors restes à réaliser et reports et crédits afférents au remboursement de la dette, inscrits au budget 2024 s'élèvent à 464.684€.

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits inscrits au budget annexe Mobilités de l'exercice 2024, définis ci-après :

	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2024	0 €	464.684 €
Autorisation 2025	0 €	116.171 €

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (12 voix pour)

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2025 les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Mobilités 2025 ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2024.
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Nangy, le 11/12/2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  <del>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</del>	